

nucléaires. Il s'agit d'un dossier où beaucoup de travail constructif peut être accompli. À cause des progrès évidents des négociations Est-Ouest, on risque d'entendre dire au sujet de certaines tribunes multilatérales qu'elles parlent trop et agissent trop peu.

S'il ne s'agissait que d'une étiquette peu flatteuse, nous pourrions peut-être continuer comme si de rien n'était. Or, les négociations Est-Ouest ne s'effectuent pas en vase clos. Nous ne pourrions instaurer un monde où règnent la paix et la sécurité, grâce à la réduction massive des arsenaux, tant que tous n'auront pas résolu de travailler à sa réalisation. Le processus multilatéral de maîtrise des armements peut donner les résultats recherchés : témoin les négociations sur la réduction des armes conventionnelles en Europe. Que ceux qui participent aux tribunes organisées sous les auspices des Nations Unies prennent bonne note de ces résultats; analyses de près les ingrédients du succès de ces négociations.

Nous aurons l'occasion de le faire ici au cours des prochains jours durant les débats de la Première Commission. Nous nous réunissons à un moment où la conjoncture est favorable. Grâce à l'amélioration du climat de négociation entre l'Est et l'Ouest, l'ensemble des dossiers relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement jouissent d'un élan salutaire. Notre bilan de l'année dernière est positif. Un nombre sans précédent de résolutions ont été adoptées par consensus. Les travaux ont été exécutés d'une manière pragmatique et l'atmosphère était productive et propice à la coopération. Continuons dans cette voie pour que nous puissions aborder avec un regain d'ardeur les travaux de l'année prochaine de la Commission du désarmement des Nations Unies et de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que d'autres dossiers du programme multilatéral. Nos objectifs durant la présente session devraient être de faire fond sur les progrès que nous avons accomplis l'année dernière, de tenir compte des progrès réalisés dans d'autres tribunes et d'arriver à un consensus sur des résolutions qui contribueront à l'avancement des dossiers.

Il y aura des divergences d'opinion. Inutile de vouloir les cacher. Toutefois, ne faisons pas de la Première Commission simplement un lieu où l'on cherche à revenir constamment sur ces divergences. Elle devrait plutôt constituer pour nous une occasion de tirer au clair les points qui nous divisent dans le but de les cir-

conscrire, de trouver un terrain d'entente et de parvenir à un consensus. Et il doit s'agir d'un consensus véritable et non d'un consensus de convenance. Nous ne devrions pas considérer cette tribune comme étant un moyen d'émettre de grands discours que nous ne sommes pas prêts à mettre en pratique. Si nous ne voulons pas être dépassés par les événements qui ont lieu dans d'autres tribunes, nous devons être guidés par le pragmatisme dans notre recherche d'un terrain d'entente.

C'est en gardant ces faits à l'esprit que le Canada s'attaquera à une quantité de dossiers au cours des prochaines semaines.

Le progrès des négociations sur les armes chimiques à la Conférence sur le désarmement n'a pas été aussi spectaculaire que certains l'espéraient, compte tenu des attentes qui avaient été suscitées à la Conférence de Paris au début de l'année. Ceux qui nourrissent ces attentes doivent toutefois les tempérer en reconnaissant que des questions d'une complexité considérable sont maintenant devant le Comité spécial. Les groupes de travail établis par le Président ont dû étudier de nombreuses questions difficiles d'ordre technique et juridique et ils ont agi avec diligence et persévérance extraordinaires. Nous espérons qu'une nouvelle détermination animera les délégués réunis à Genève à la suite du grand succès qu'a connu la Conférence gouvernement-industrie sur les armes chimiques tenue dernièrement à Canberra en Australie.

Certains ont exprimé l'avis qu'il faudra beaucoup de temps pour convaincre les États d'adhérer à une convention sur les armes chimiques une fois que celle-ci aura été définie. Or, depuis de nombreuses années, les États affirment au sein de cette Commission que non seulement ils appuient une convention sur les armes chimiques mais qu'ils en attendent la conclusion avec impatience. Leurs votes en faveur de résolutions demandant un accord de cette nature devraient donc être considérés comme autant de promesses qu'il faut tenir. La délégation canadienne, en collaboration étroite avec la délégation polonaise, travaillera à faire en sorte que la Commission consigne encore une fois par consensus son avis sur l'urgence de mener à bon terme les négociations sur un bannissement global, général et efficacement vérifiable des armes chimiques.

La conclusion d'un accord vérifiable et global sur l'interdiction des essais d'armes

nucléaires est depuis longtemps — et continuera d'être — un objectif fondamental du Canada. Les progrès réalisés dans ce domaine par les États-Unis et l'Union soviétique nous réjouissent et devraient être encouragés par tous les moyens. Nous parrainerons encore une fois, avec d'autres délégations, un projet de résolution demandant instamment que soient adoptées des mesures en vue de la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un traité global sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Parce qu'il appuie fortement l'idée d'instaurer des mesures de vérification spécifiques à chaque traité et compte tenu des modalités qui régissent l'apport de modifications au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, le Canada ne voit pas comment une conférence visant à modifier ce dernier pourrait être utile ou productive. Toutefois, maintenant que cette conférence a été annoncée, nous y donnerons bien entendu notre plein concours.

La vérification du respect des accords de limitation des armements et de désarmement continue d'être un élément central du travail du Canada sur le plan multilatéral. En l'absence de modalités permettant d'assurer que les parties aux traités respectent leurs obligations, les pays hésiteront à signer des accords sur la maîtrise des armements et le désarmement. La vérification est le moyen essentiel qui inspirera confiance quant au respect des accords. En particulier, le Canada s'est réjoui l'année dernière de l'appui énergique qu'a reçu notre résolution sur la vérification, qui entérinait les principes de vérification convenus par la Commission du désarmement des Nations Unies et qui demandait au Secrétaire général de faire effectuer une étude d'experts sur la vérification. Le Canada a eu l'honneur d'être nommé à la présidence du groupe d'experts chargé de l'étude et est heureux d'annoncer que celle-ci avance bien. Nous comptons recevoir le rapport du groupe à la 45^e Assemblée générale des Nations Unies. Afin de ne pas préjuger le rapport des experts, et comme nous cherchons sans cesse à rationaliser les activités de la Commission, nous sommes d'avis qu'il n'est ni nécessaire ni indiqué de proposer une résolution sur la vérification durant la présente session.

À l'aube de la dernière décennie de ce siècle, la suprématie des États-Unis et de l'Union soviétique en tant que superpuissances dans l'espace extra-atmosphérique s'amointrit. Un nombre croissant d'États